

Exercice 1991 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Par délibérations des 17 avril 1989, 5 février 1990 et 12 novembre 1990, vous m'avez accordé, pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois de janvier 1991 à mars 1991 inclus.

En matière de recettes

Domaine Communal - Locations - Conventions

- Immeuble communal 4 et 6 avenue Droz - Avenant au bail commercial du 13 février 1987 constatant le transfert dudit bail au profit de M. Hervé CHAILLET, acquéreur du fonds de commerce créé par la SARL Saint-Louis (durée de location restant à courir : du 15.01.1990 au 1.11.1995 - Loyer annuel : 65 193 F).

- Immeubles communaux 48 rue Battant et 3 et 7 rue Champrond - Location au profit de l'Union Locale de la CFE - CGC, à titre gratuit, pour un an à compter du 1.01.1990 (renouvelable d'année en année par tacite reconduction). Les charges locatives sont supportées par l'Union Locale.

- Convention passée le 26 février 1991 avec l'Association Sportive Scolaire de Fontaine-Ecu, pour l'utilisation de la salle n° 210 de l'école primaire de Fontaine Ecu du 26 février 1991 au 5 juillet 1991, les lundis de 18 h 15 à 19 h 30.

En matière de dépenses

1) Marché de fournitures

- Marché négocié à commandes avec la Société ELECTRO-MEDITERRANEEN pour la fourniture de matériel électromécanique et électronique nécessaire à l'automatisation de la station de Chenecey (montant compris entre 177 900 F et 343 940 F TTC).

2) Marché de travaux

- Avenant n° 1 pour plus-value financière suite à des travaux supplémentaires, au marché passé avec l'Entreprise FRACHEBOIS dans le cadre de la construction d'un crématorium au Cimetière de Saint-Claude.

- Marché négocié avec l'Entreprise LAZAAR pour travaux d'électricité à la Caserne des Sapeurs-Pompiers (aménagement de dortoirs) - Montant : 164 100,89 F TTC.

3) Frais d'actes et de contentieux

- Versement au greffe du Tribunal de Grande Instance d'une somme de 93 F en règlement d'une copie de procès-verbal (affaire POISSON Agnès).

- Versement à la SA Besançon Expertise d'une somme de 1 601,10 F pour l'expertise de neuf véhicules en fourrière.

Actions en justice :

- Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Besançon (audience du 6 mars 1991) suite aux vols par effraction commis au chalet des tennis municipaux de la Malcombe en juin et août 1989.

- Affaire PRIEUR c/ Ville de Besançon - Demande de restitution d'une somme versée à la Ville de Besançon lors de la cession d'un droit au bail. Défense des intérêts de la Ville devant la Cour d'Appel suite à l'appel interjeté par M. PRIEUR à l'encontre du jugement rendu en cette affaire par le Tribunal de Grande Instance de Besançon.

- Affaire MADELINE c/ Ville de Besançon - Travaux de démolition - Infiltrations copropriété 24 rue Battant - Défense des intérêts de la Ville suite à la requête en référé introduite par Mme MADELINE devant le Tribunal Administratif.

- Affaire Ville de Besançon c/ ZENNOUD - Opposition à commandement - Défense des intérêts de la Ville sur le fond de l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance.

Dont acte.